

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 novembre 1970

La séance est ouverte à 11 heures.

VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ÉTUDE DE LA MOTION

[Traduction]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je voudrais demander qu'un ordre du jour soit désigné pour l'étude des voies et moyens, afin que je puisse présenter le budget jeudi prochain à 8 heures du soir.

* * *

LA CONSTRUCTION MARITIME

DÉCLARATION RELATIVE AU PROGRAMME D'EXPANSION

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer une extension du programme national de construction maritime, extension qui aidera l'industrie à obtenir des commandes d'exportation.

Les honorables députés savent que l'activité dans nos chantiers maritimes est en baisse cette année, malgré l'aide disponible pour la construction de navires de commerce enregistrés au Canada. L'emploi dans les chantiers a dès lors subi et subira un sérieux déclin.

En même temps, se produisait cependant un raffermissement de la demande mondiale pour les navires, laquelle a plus que doublé depuis 1965 et se situe présentement à environ 15 milliards de dollars par année. L'extension du programme d'aide gouvernementale que j'annonce aujourd'hui est conçue pour faire bénéficier nos chantiers maritimes de ce marché international.

Pour y arriver, il est important que les constructeurs canadiens parviennent à obtenir des coûts unitaires plus bas. La production en série constitue un moyen d'atteindre ce but. Le gouvernement a par conséquent décidé d'offrir un programme temporaire d'aide à la construction des navires destinés au marché d'exportation.

Le programme s'appliquera aux commandes fermes reçues par les chantiers avant le 30 juin 1972. L'aide pourra s'élever jusqu'à 17 p. 100 du coût vérifié d'un navire construit pour l'exportation dont le tonnage est inférieur à 40,000 tonnes. Pour les navires de plus de 40,000 tonnes, l'aide s'élèvera à 14 p. 100 du coût vérifié. Le taux de cette aide baissera, après le 30 septembre 1971, de $\frac{1}{2}$ p. 100 par trimestre. Il sera fait abstraction des bénéfices dans le calcul de cette aide. Les règlements régissant cette mesure seront annoncés bientôt. L'approbation du Parlement sera sollicitée prochainement.

Les chantiers qui, soit dit en passant, sont exploités par et appartiennent presque exclusivement à des Canadiens pourraient ainsi, croit-on, bénéficier de commandes pouvant s'élever à 300 millions de dollars et représenter quelque 14,000 années-hommes d'emploi.

[Traduction]

Je suis convaincu que la décision du gouvernement d'accorder cette aide temporaire servira à maintenir le niveau de l'emploi en attendant que le marché intérieur de la construction maritime se renforce. L'activité supplémentaire ainsi créée placera nos chantiers dans une meilleure position pour accroître leurs ventes futures tant sur le marché national qu'international. Il faudra toutefois veiller à ce que l'application de ce programme n'entraîne pas une expansion trop grande de l'industrie navale canadienne par rapport à la demande prévue à long terme.

Je pense que le niveau accru d'activité auquel on peut s'attendre permettra aussi à nos chantiers de diversifier leur production réduisant ainsi leur vulnérabilité face aux fluctuations de la demande pour les navires. A ce chapitre, il est important de souligner que certains de nos chantiers produisent déjà et très efficacement de nombreux équipements lourds comme des chaudières à pression, des vannes, des grilles, des structures en acier, de la machinerie industrielle et des wagons de chemins de fer.

• (11.00 a.m.)

Les chantiers canadiens ont donc amélioré au cours des dernières années leur rendement et leur productivité tout en réduisant les coûts de fabrication. Ce processus a été facilité par les politiques gouvernementales dans ce domaine, toutes orientées à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a plusieurs programmes qu'il continuera à utiliser pour encourager la modernisation et la diversification des chantiers maritimes.

Monsieur l'Orateur, je dépose, dans les deux langues officielles, copie de ma déclaration et du communiqué remis à la presse sur le programme d'expansion de la construction maritime.

M. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, nous de l'opposition officielle sommes heureux de la déclaration que le ministre vient de faire, sur ce si important sujet. Je ne savais pas, en lui posant ma question hier, qu'il réagirait si vite et je l'en remercie.

Les subventions à la construction maritime avaient déjà été amorcées par un gouvernement précédent dirigé par le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker); il s'agissait d'un programme d'aide à l'industrie de la construction maritime au Canada destiné à permettre à cette dernière de faire concurrence aux chantiers maritimes de l'étranger. Comme nous le savons tous, les subventions